

## AVIS

RUR.19.441.AV-Nature

---

Demande d'avis sur l'ajout d'une dérogation visant à permettre l'accès de chiens tenus en laisse au sein de la future RND « Les Fagnes de Malchamps » à La Gleize (Stoulont), Sart (Jalhay) et Spa

Avis adopté le 6/12/2019

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de mise sous statut RND – Ajout d’une dérogation  
*Date de réception :* 6/11/2019 (mail), 21/11/2019 (courrier)  
*Références :* DO502/AF/08-803 Sorties 2019 : 19965

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d’avis :* 45 jours  
*Préparation de l’avis :* Réunion du 3/12/2019 (reconvoquée le 6/12/2019)

## AVIS

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d’avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable** par rapport à la dérogation en question, destinée à permettre l’accès du public accompagné de chiens tenus en laisse sur les chemins et endroits dûment signalés notamment au vu de l’avis positif remis par la CCGRND de Liège et de la localisation particulière de cette RND favorisant un niveau de fréquentation élevé.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »